

Charte de Développement Durable

Préambule

Pour faire face aux nombreux défis de leur profession, les acteurs majeurs des secteurs de la R&D externalisée, du conseil en technologies et de l'ingénierie de conception, se sont réunis le 9 septembre 2005 pour créer un groupement européen d'intérêt économique sans but lucratif – le GEICET.

Le GEICET considère que le maintien et le développement d'une capacité de R&D technologique en France et en Europe est une condition nécessaire au développement de la compétitivité de nos économies.

Afin de défendre cette vision de l'avenir de la R&D technologique, le GEICET, souhaite apporter une réponse collective aux défis de la profession (valorisation nécessaire du métier d'ingénieur, raréfaction de ressources locales qualifiées, montée en puissance des pays en développement dans la sous-traitance R&D...) et dépasser, par une meilleure gouvernance des acteurs qui le constituent, certaines dérives préjudiciables au maintien d'une réelle capacité d'innovation technologique européenne (pression croissante sur le prix des prestations, partage inéquitable des risques sur les projets de développement, pratiques déloyales...).

Notre secteur est encore jeune, en pleine mutation et en forte croissance. Des règles plus justes, plus protectrices des intérêts de chacun - clients, prestataires, collaborateurs et collectivité économique - nous paraissent aujourd'hui devoir s'imposer à l'ensemble des acteurs et parties prenantes de la profession. Ce sont ces règles et les valeurs qui les fondent que nous voulons défendre aujourd'hui au travers de la présente Charte. Celle-ci s'inscrivant délibérément dans une logique de plus grande responsabilité de notre profession.

Fort de ces valeurs et d'une vision commune de la bonne gouvernance du secteur, le GEICET et ses membres souhaitent également rappeler, par cette Charte, leurs ambitions pour la profession et réaffirmer son rôle dans un développement durable de nos économies. La construction de notre avenir est à ce prix...

4 valeurs fondatrices d'un mode de développement durable de notre profession

Le GEICET et ses membres, acteurs du Conseil en Technologies, s'engagent aujourd'hui à fonder notre développement dans le respect des valeurs suivantes :

1. Respect des hommes & des femmes

Construire pour notre avenir

- Le GEICET et ses membres :
 - Placent la valorisation des métiers d'ingénieur au centre du développement des sociétés de conseil technologique et d'ingénierie
 - Considèrent, par conséquent, prioritaire le développement professionnel & personnel des équipes, tout particulièrement celui des jeunes hommes & femmes ingénieur(e)s, tant chez le prestataire Conseil que chez ses clients & fournisseurs

2. Equité & Transparence

Promouvoir un développement pérenne

- LE GEICET et ses membres :
 - Favorisent la mise en place de relations commerciales et économiques équilibrées
 - Reconnaittent la valeur ajoutée apportée par les sociétés de conseil technologique et d'ingénierie
 - Encouragent la transparence de ces relations permettant une meilleure compréhension des apports et risques respectifs de chacun

3. Partenariat & Engagement

Améliorer notre productivité & celle de nos clients

- Le GEICET et ses membres :
 - Privilégient les relations Clients / Fournisseurs s'inscrivant dans une logique de partenariat
 - Souhaitent créer les conditions d'un partage équitable des risques dans le développement des projets
 - Proposent des engagements s'inscrivant dans la durée

4. Compétence & Innovation

Favoriser la compétitivité de l'industrie européenne

- Le GEICET et ses membres :
 - Estiment impératif le développement continu des compétences des équipes

- Valorisent des sources d'innovation renforcées pour les partenaires des sociétés de conseil technologique et d'ingénierie
- Favorisent le transfert de savoir-faire auprès de ses clients
- Revendiquent d'être plus pleinement associés au développement des pôles de compétitivité mis en place au plan national et européen

5 règles de régulation et d'encadrement volontaires des pratiques pour un développement responsable des acteurs de notre profession

Le GEICET et ses membres s'engagent à promouvoir des modes de fonctionnement au sein de la profession, répondant aux valeurs qu'ils défendent, gages d'un développement véritablement équilibré, équitable et responsable de l'ensemble des partenaires qui y contribuent :

Devoir d'exemplarité et de réciprocité

5. Des conditions de travail dignes & une contribution rémunérée à sa juste valeur

- Le GEICET et ses membres :
 - S'engagent, avec le soutien de leurs clients, à offrir à leurs collaborateurs des conditions de travail conformes aux meilleures pratiques et un environnement propice à leur développement
 - S'engagent, avec l'appui de leurs clients, à offrir une rémunération globale motivante et conforme au niveau de formation et d'expérience des collaborateurs, notamment des plus jeunes
 - S'interdisent toute pratique discriminatoire, de quelque nature qu'elle soit, à l'égard des collaborateurs

6. Un engagement à promouvoir les pratiques de Développement Durable dans sa sphère d'influence

- Le GEICET et ses membres :
 - S'engagent à respecter les meilleures pratiques telles qu'elles sont mises en avant par les principaux référentiels de Développement Durable reconnus au plan international
 - S'engagent à intégrer les dimensions sociales, économiques et environnementales dans leur propre fonctionnement...
 - S'engagent à intégrer les dimensions sociales, économiques et environnementales également dans les solutions proposées à leurs clients
 - S'engagent à favoriser la prise en compte des enjeux du Développement Durable auprès de leurs fournisseurs, notamment dans les pays émergents

7. L'exigence de la réciprocité des engagements de l'ensemble des acteurs de la chaîne de conseil

- Le GEICET et ses membres :
 - Considèrent que leurs propres engagements ne peuvent être raisonnablement tenus que si l'ensemble des acteurs de la profession les respectent également sincèrement

"Fair trade & competition"

8. Des relations équilibrées avec les donneurs d'ordre

- Le GEICET et ses membres :
 - Considèrent que le prix ne peut pas être le seul critère d'évaluation de la performance d'une prestation de conseil
 - Demandent à ce que les conditions d'attribution des appels d'offre soient présentées en toute transparence
 - S'interdisent toute forme d'entente en matière de politique de prix à l'occasion des réponses aux appels d'offre
 - Demandent a minima le respect des textes en matière de délai de paiement
 - Souhaitent la mise en place d'un cadre formalisé et négocié lors du transfert d'une partie des équipes de consultants chez les clients

9. Des rapports de confraternité entre ses membres

- Le GEICET et ses membres :
 - Luttent contre toutes les formes de corruption passive ou active

- S'interdisent toute forme de concurrence déloyale que ce soit en matière de politique de prix ("dumping") ou vis-à-vis des équipes (débauchages massifs)
- Respectent, en toutes circonstances et quelle qu'en soient leurs motivations, les choix individuels des collaborateurs

Les membres du GEICET cherchent essentiellement à promouvoir, valoriser et structurer leur profession au plan européen.